

ANNEXE II AU RÈGLEMENT RELATIF A L'OCTROI D'UNE INTERVENTION FINANCIERE*, POUR L'ANNEE 2024, EN FAVEUR DES COMMERCES DE DÉTAIL ET DES ÉTABLISSEMENTS HORECA, SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LIEGE, DONT L'ACTIVITE ECONOMIQUE EST AFFECTEE PAR LES RETARDS D'EXECUTION DU CHANTIER DU TRAMWAY DE LIEGE.

FORMULAIRE DE DEMANDE

Par la présente, je soussigné(e) Madame/Monsieur, agissant pour le compte de l'établissement (nom du commerce) situé rue n° à 4000 Liège et agissant en tant que, sollicite l'octroi de l'intervention financière accordée aux commerces impactés par les travaux du tram.

J'ai pris connaissance du règlement relatif à l'octroi de cette intervention financière voté par le Conseil communal du 24 juin 2024 et en accepte les modalités sans réserve.

Les informations relatives au commerce de détail ou de l'établissement HORECA qui subit les nuisances sont les suivantes :

- Numéro d'entreprise (TVA) :
- Type d'entreprise (cochez la case adéquate):
 - personne physique
 - société anonyme (SA)
 - société à responsabilité limitée (SRL)
 - société en nom collectif (SNC)
 - société en commandite (SComm)
 - société coopérative (SC)
 - association sans but lucratif (ASBL)
 - autre => précisez :
- Nom, prénom et qualité du responsable, si autre que la personne sollicitant la prime :
- Numéro de téléphone :
- Adresse e-mail :

Je certifie par ailleurs que le commerce de détail ou l'établissement HORECA pour lequel je sollicite cette aide répond au champ d'application défini à l'article 2 du règlement susmentionné.

Si je suis une ASBL exerçant une activité économique ou si j'ai coché « autre » pour le « type d'entreprise », j'annexe à ce présent formulaire une déclaration sur l'honneur par laquelle je certifie que :

- j'exerce une activité économique, à savoir une activité consistant à offrir des biens ou des services sur un marché donné;
- j'occupe dans les liens d'un contrat de travail au moins une personne en équivalent temps plein, et
- je ne présente pas un financement d'origine publique de plus de 50 %, en dehors des aides à l'emploi, sur base des derniers comptes approuvés.

L'indemnité octroyée devra être versée sur le numéro de compte

IBAN :

BIC :

Bénéficiaire :

Fait à Liège, le _____

Signature : _____

* « Cette aide financière est accordée avec l'intervention de la Région wallonne et en exécution notamment de l'AGW du 6 juin 2024 relatif à l'octroi, pour l'année 2024, d'une indemnité spécifique pour les entreprises dont l'activité économique est atteinte par un chantier d'envergure connaissant des retards importants dans son exécution.»

